



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 01^{er} Février 2024

Nombre de membres :	
En exercice	14
Présents	8
Votants	8
Pouvoirs	0

Date de convocation : 25 janvier 2024

Date d'affichage : 25 janvier 2024

Le premier février deux mil vingt-quatre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Étaient présents : Monique GAULTIER ; Dominique MANCEAU ; Loïc GUILLOT ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Françoise WEINEL ; Florence DEBRUYNE ; Aurélien HERISSON ; Laëtitia MOREAU.

Absents excusés : Virginie MOREAU ; Sébastien BOUZINARD ; Éric DEBEFFE ; Laurent MALEVAL ; Benoît COUTANT ; Mathieu GAULTIER

Pouvoirs : Néant

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

M. Dominique MANCEAU, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20240201_D0001

Objet : Convention Fourrière

Vu les articles L211-11 et L211-24 et suivants du code rural et de la pêche maritime,

Considérant que la commune a l'obligation d'avoir une fourrière ou de conclure une convention avec une fourrière,

Après en avoir délibéré, **Le Conseil municipal** décide :

- De conclure une convention de fourrière animale avec la Ville du Mans pour l'année la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document y afférent.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	8
--------	---	------------	---	------	---

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **02/02/2024**

Publication par voie électronique le **02/02/2024**

Le Maire,
Monique GAULTIER



Le secrétaire de séance,
Dominique MANCEAU

